

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0004523

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 508

Société :

 Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AITHEN HOU

Date de naissance :

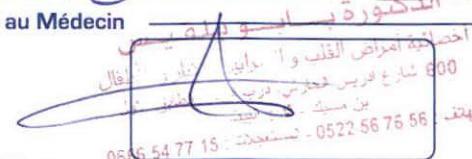
Adresse : 1447.445551110033 077

Tél. : 0661258642

Total des frais engagés : 200 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04 Mars 2020

Nom et prénom du malade : DRIF IYAD Age :

Lien de parenté :

 Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

HOT hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Balkis BABOU

Spécialiste des maladies
Cardio-Vasculaires



- Echodoppler cardiaque couleur
- Holter tensionnel - Holter Rythmique
- Epreuve d'effort
- Spécialiste de la cardiologie pédiatrique
- Traitement et suivi de l'hypertension artérielle et des dyslipidémies

الدكتورة بلقيس بابو
أخصائية أمراض القلب والشرايين

- الفحص بالصدى بالألوان
- تحضير القلب عند المجهود
- علاج أمراض القلب عند الأطفال والرضع
- علاج و تتبع أمراض الضغط الدموي
- وأمراض الكوليستيرول
- تسجيل الضغط الدموي ودقائق القلب على المدى الطويل

دار البيضاء في:

04 Mars 2020

Casablanca :

Dr Balkis BABOU

203,00	x 4				
1) -	Co-TAREG	AS	112,5	149,5	
41,80	x 7				
2) -	Aolvacetyl	AS	1/2 g x 25		
49,40	x 3				
3) -	Calcium b 5	AS	1 g 5		
40,00	x 2				
4) -	Zepit x 10		1 g 5		
90,50	x 3				
5) -	Xyzatell 5		1 g 5		
24,40	x 2				
6) -	Levofeno x 25		149,5		
8) -	Tegre Tol 200	AS	149,5		
1) -	1616,30	X 3 ms			

Dr Balkis BABOU
Pharmacien AL OSRA
Pharmacie LAHJAR Abdellatif
52-54, Bd. Amgala Ain Chock Al Harr
Tél.: 05 22 21 71 92 Casablanca

600, Avenue Driss El Harti, Db.Lahjar, 1^{er} étage, Ben Msik - Casablanca

Tél. : 05 22 56 76 56 • Urgence : 06 66 54 77 15 • Email : baboubalkis@yahoo.fr

Bésylate d'

LOT : 075
PER : AUT 2022
PPV : 49 DH 40

28 Com

LOT : 075
PER : AUT 2022
PPV : 49 DH 40

28 Comp

LOT : 075
PER : AUT 2022
PPV : 49 DH 40

28 Co

LOT : M19057
EXP : AVR 2024
PPV : 81,10 DH

LOT : M19057
EXP : AVR 2024
PPV : 81,10 DH

41,80

PIE : 07

41,80

PIE : 07

PPV :

LOT :

PER :

45,00

PPV :

LOT :

PER :

45,00

90,50
LOT 191998 2

EXP 09 2023

PPV 90 50

90,50
LOT 191998 2

EXP 09 2023

PPV 90 50

LOT 191998 2

EXP 09 2023

PPV 90,50

6 118001 030521

COTAREG 160/12.5 mg
28 comprimés pelliculés

PPV : 203.00 DH

6 118001 030521

COTAREG 160/12.5 mg
28 comprimés pelliculés

PPV : 203.00 DH

6 118001 030521

COTAREG 160/12.5 mg
28 comprimés pelliculés

PPV : 203.00 DH

6 118001 030521
COTAREG 160/12.5 mg
28 comprimés pelliculés
PPV : 203.00 DH

Dr BABOU Balkis

